



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 31 OCT. 2017

CABINET DU PREFET

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES

B. P. N° 99

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

ADMINISTRATION GENERALE  
ET RESSOURCES HUMAINES  
SUIVI DE LA MASSE SALARIALE  
REGIME INDEMNITAIRE

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
MAGALI GUARY / SARAH MARTIN

LE PREFET  
DES ALPES-MARITIMES,

et

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES,

**ARRETE SDIS N° 176768**

*Portant nomination dans les fonctions de chef  
du groupement fonctionnel Opérations*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de justice administrative,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

**VU** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

**VU** le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

**VU** l'arrêté SDIS n°17-2340 en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant reclassement indiciaire de monsieur Alain DEGIOANNI, commandant de sapeurs-pompiers professionnels et avancement au 8<sup>ème</sup> échelon (IB : 909) de son grade, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** l'arrêté SDIS n°17-3292 en date du 17 mars 2017 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, portant nomination de l'intéressé en qualité de chef du groupement fonctionnel Opérations par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,

**VU** l'avis de vacance d'emploi déclaré n°O00617076098 diffusé sur plan national,

**SUR** proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

## ARRETEMENT

### ARTICLE PREMIER :

Monsieur **Alain DEGIOANNI** (matricule : 670), né le 01/12/1957 à Tourrettes-Sur-Loup (06), commandant de sapeurs-pompiers professionnels, est nommé **dans les fonctions chef du groupement fonctionnel Opérations** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1er novembre 2017**.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de  
secours des Alpes-Maritimes**



**Charles-Ange GINESY**

**Le préfet des Alpes-Maritimes**

**Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DIRECTION G 3659**



**Frédéric MAC KAIN**